

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 23 septembre 2011**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 23 septembre 2011 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, MAZAL Chantal, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, ABIAN Vincent, PINET Franck

*Absente excusée* : Patricia CARON,

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de séance, Monsieur le Maire donne la parole au Président de la société de chasse de Fresselines Monsieur Pascal LABRUNE.

Pascal LABRUNE demande quelles seraient les possibilités de la commune de participer à la création d'un local de chasse (le terrain communal de la Bussière pourrait être retenu après consultation si accord des membres de l'ACCA). Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à fournir une aide à la société de chasse et s'engage à explorer toutes les possibilités afin de leur donner une réponse lors d'un prochain conseil municipal.

### **Bâtiments communaux** :

- ✓ Contrat de chauffage : plusieurs entreprises ont été contactées, seules deux ont répondu : DALKIA et TRULLEN BATIMENT. Le Conseil Municipal après avis de la commission bâtiments retient l'entreprise DALKIA.
- ✓ Devis travaux de peinture : Plusieurs devis ont été demandés à l'entreprise Paul André afin de réaliser des travaux de peinture. Un devis de 2374.71 € pour les réparations suite à l'orage dans l'appartement au dessus des écoles. Une déclaration de sinistre a été présentée à le SMACL, assureur de la commune. Un devis pour la peinture des deux portails et la clôture de l'école pour un montant de 908.96 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.
- ✓ Contrat architecte pour l'abri à matériel : deux architectes ont été contactés GRIMAUD Isabelle qui ne souhaite pas donner suite et le cabinet GALLERAND RIBEAUDEAU PEITER pour un montant de 1 196.00 € TTC. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous actes à intervenir.
- ✓ Projet de réalisation de l'abri à matériel : Le conseil municipal donne un avis favorable à sa réalisation suite aux propositions de la commission bâtiments.

### **Camping** :

- ✓ Contrôle légionelle 2012 : Le maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, il convient de faire procéder à un contrôle au camping municipal.
- ✓ Contrôle de la régie : le percepteur est venu en mairie le 31 août afin de procéder à la vérification de la tenue de la régie du camping. Le procès verbal laisse apparaître deux anomalies 1° il serait souhaitable que le suppléant soit Mme Barbaud et non Mme Galland comme c'est le cas, 2° il conviendrait de ramener le maximum d'encaissement à 1500.00 € au lieu de 2500.00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux propositions.

### **Rapport cantine 2010/2011** :

Cantine : le bilan de gestion 2010/2011 fait ressortir un déficit de 7 157.46 €. Le prix du repas fixé à 2.90 € ne couvre que 56.08 % de son prix de revient (5.15 €) si on prend en compte l'ensemble des dépenses (achats alimentaires, salaires, frais liés au bâtiment : chauffage, électricité, gaz...)

Garderie : le bilan laisse apparaître une très faible fréquentation. Il en ressort un déficit de gestion de 1 984.24 €.

### **Rapport SPANC 2010 :**

42 communes ont transféré au SIERS la compétence assainissement non collectif. Celui-ci a organisé des réunions publiques communales (Nouzerines, La Cellette, Bétête, Genouillac et Bord Saint Georges) préalablement au contrôle des assainissements individuels. Le montant des redevances étaient de 140 € pour le contrôle de conception et de bonne implantation, 94 € pour le contrôle de bonne exécution, 45 € pour la contre visite et 60 € pour le contrôle « diagnostic » des assainissements existants.

### **Amendes de police :**

La subvention au titre des amendes de police 2010 d'un montant de 2 154 € sera affectée sur les factures d'achat de panneaux de signalisation.

### **Intercommunalité :**

La commission départementale sera convoquée par le Préfet en octobre pour donner son avis sur les propositions qu'il a présentées. La Communauté de Communes du Pays Dunois, suite aux rencontres de ses présidents et vice-présidents avec les Communautés de Communes des territoires de Bonnat et Châtelus s'est prononcée favorablement à un élargissement de la Communauté de Communes du Pays Dunois vers les communes de La Celle Dunoise, Le Bourg d'Hem, Champsanglard, Cheniers, Linard Malval, Lourdoueix Saint Pierre, Chambon Sainte Croix.

### **Questions diverses :**

- ✓ Devis protection mairie : le maire donne lecture d'un devis d'un montant de 2 530.74 € pour la protection de la mairie par un système d'alarme relié à un centre de surveillance. Le conseil municipal souhaite plus d'information avant de se prononcer.
- ✓ Concours de fleurissement : Nelly Barbaud obtient la 16<sup>ème</sup> place dans la catégorie maison avec jardin très visible de la rue, Mme Claudie Rigollet la 20<sup>ème</sup> place dans la catégorie balcons ou terrasses, M Jacques Grivot la 15<sup>ème</sup> place dans la catégorie fenêtres ou murs, M Marc Vignaud la 14<sup>ème</sup> place dans la catégorie décor floral sur la voie publique et la boulangerie Leproust la 7<sup>ème</sup> place dans la catégorie commerces.
- ✓ Tourisme : le maire donne lecture d'un courrier de touristes qui regrettent que les salles d'exposition ne soient pas ouvertes en juin, et trouve notre village très joli et accueillant.
- ✓ Commission CIID : le maire informe le conseil municipal qu'une Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être mise en place. Celle-ci est composée de personnes exerçant une activité commerciale ou artisanale sur la commune. Le maire informera les personnes susceptibles de pouvoir participer à cette commission.

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST